

REGLEMENT

« Chasse aux œufs »

L'association « SCIONZIER EN FETE » organise sa deuxième chasse aux œufs le samedi 1er avril 2023. La participation à ce jeu est réservée à tous les enfants de Scionzier, âgés de 1 à 11 ans. Une seule participation par enfant est autorisée.

Cette année, un partenariat avec la résidence seniors « les Edelweiss » a été réalisé afin qu'une activité intergénérationnelle puisse avoir lieu, dans le parc de la résidence.

L'objectif étant que les petits enfants rencontrent les grands enfants que sont nos ainés et partagent ensemble un moment de convivialité!

Inscription

Pour participer, les parents et/ou représentants légaux de l'enfant doivent l'inscrire via le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin d'inscription par enfant). Participation limitée aux 150 premiers enfants inscrits.

Une participation financière de 4€ est demandée par enfant. Celle-ci devra obligatoirement être jointe au bulletin d'inscription. Aucune inscription ne sera validée sans le paiement des frais de participation. Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de « Scionzier en fête ».

Ce bulletin devra être retourné <u>avant le 20 mars</u> au Service Etat Civil - Mairie de Scionzier - 2 place du Foron.

Déroulement

Pour des raisons pratiques, les enfants sont invités à ramener leur propre panier pour y placer les œufs. Un ticket est remis à chaque enfant après vérification de son inscription. Une fois un ou plusieurs œufs trouvés, l'enfant doit les rapporter à l'équipe organisatrice. Pour permettre à chaque enfant de trouver des œufs, les enfants ne doivent pas en ramasser plus de 10.

En bonus, un œuf doré est caché. Cet œuf particulier permet d'obtenir un lot plus important. Pour recevoir sa récompense, l'enfant ou ses parents doit remettre le ticket reçu à l'entrée et les œufs ramassés.

Le départ est donné à :

- *14H15 pour les enfants de 9 à 11 ans
- *15H00 pour les enfants de 6 à 8 ans
- *15H45 pour les enfants de 1 à 5 ans

Les parents ne sont pas autorisés à participer à la chasse aux œufs. Ceux-ci sont invités à rester dans la zone délimitée à proximité afin de pouvoir faire des photos.

En cas de pluie la manifestation est maintenue.

Récompenses

Pour un œuf minimum ramené à l'équipe organisatrice, une récompense chocolatée est offerte à l'enfant.

A noter:

- il est remis une récompense par participant, peu importe le nombre d'œufs ramenés,
- un lot plus important est remis à chaque enfant ayant trouvé un œuf doré.

Responsabilités

Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents, l'organisation ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel incident.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès et d'exclure toute personne dont le comportement troublerait le bon déroulement de la manifestation.

La résidence étant un espace privé, nous vous demandons de respecter les lieux et de ne pas dégrader le site.

Parking

L'ancien terrain stabilisé, à proximité de l'entrée de la résidence « les Edelweiss » sera mis à votre disposition.

Droit à l'image

Les parents et/ou représentants légaux des enfants autorisent expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire les photos prises durant la manifestation, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

×	••••••
BULLETIN D'INSCRIPTION « Cha A retourner avant le 20 mars au Service Etat Civil - Mair	asse aux œufs »
NOM du parent et/ou du représentant légal	
Tél: E-mail:	
autorise mon enfant	
NOM et Prénom de l'enfant	
à participer à la chasse aux œufs organisée le samedi pris connaissance du règlement et d'en accepter plein bulletin d'inscription la somme de 4€ correspondant a enfant.	ement les conditions. Je joins au
Fait à Signature Le//	

PLAN D'ACCES



